
N° 95-0307 - Déplacements et voirie - Lyon 5° - Acquisition d'une parcelle située 10, avenue de Ménival, à l'angle de la rue Nicolas Sicard et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Grand Ménival - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 1995 par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'élargissement de la rue Nicolas Sicard à Lyon 5°, d'une parcelle de terrain nu de 181 mètres carrés située en bordure nord de cette voie et à détacher de la propriété appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dit Le Grand Ménival.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle, qui est la dernière à acquérir pour permettre la réalisation de l'élargissement sus-visé, serait acquise gratuitement étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais,aux travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété notamment à la reconstruction de la clôture au nouvel alignement, le tout étant estimé à 255 000 F ;

B. Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de la réalisation des travaux sus-indiqués sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 901-10 - article 233-10.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,